



***Bulletin
d'informations
administratives***

BIA DU 8 AVRIL 2016

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sommaire BIA du 8 avril 2016

Service de la préfecture

Service de la Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances

Arrêté n°2016-00913 en date du 7 avril 2016 portant validation du conseil citoyen de la ville de Dugny (quartiers prioritaires: 093007 Thorez- Larivière - Langevin -Moulin - Allende, 093055 Secteur Nord Pont Yblon. 1

Arrêté n°2016-00913 en date du 7 avril 2016 portant validation du conseil citoyen du quartier prioritaire 093011 Salengro - Gaston Roulaud- centre ville de la ville de Drancy. 4



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée
pour l'égalité des chances

**Arrêté n°2016-0913 du 7 avril 2016
portant validation du conseil citoyen de la ville de Dugny
(quartiers prioritaires : 093007 Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende,
093055 Secteur Nord Pont Yblon)**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Dugny auprès du Préfet le 21 décembre 2016.

Sur proposition de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

Article 1- Création et dénomination

Est créé à compter de la publication du présent arrêté le conseil citoyens de la ville de Dugny concernant les deux quartiers prioritaires et le quartier de veille.

Article 2 - Périmètres du conseil citoyen

Le conseil citoyen est créé au sein de la ville de Dugny pour les quartiers suivants :

- quartier prioritaire Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende
- quartier prioritaire Pont-Yblon
- quartier de veille Saint-Exupéry - L'Eguiller

Article 3 - Désignation des membres du conseil citoyen

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles au conseil citoyen, les qualités de membres titulaires ou suppléants, seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

Collège des habitants : 8 membres

- o Membres volontaires : 8 membres tirés au sort

	CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
1	M.	Boungou	Vivien	Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende	24/12/86
2	Mme	Timera	Maimouna	Pont-Yblon	01/01/83
3	Mme	Aiyi	Chantal	Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende	16/07/68
4	Mme	Nzeza	Thérèse	Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende	12/12/69
5	Mme	Badri	Alia	Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende	09/03/76
6	M.	Aouachria	Salim	L'Eguiller – Quartier de veille	26/11/71
7	Mme	Felissaint	Julene	Saint-Exupéry - Quartier de veille	05/05/83
8	M.	Marie Nelly	Fred	Thorez – Larivière -Langevin – Moulin – Allende	28/10/54

Collège des acteurs locaux : 4 membres

- o Membres volontaires tirés au sort: 4 membres

	STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
1	MS COIFFURE	Thorez – Larivière – Langevin – Moulin – Allende
2	Ecole Primaire Marcel-Cachin	Thorez – Larivière – Langevin – Moulin – Allende
3	Association FRATERNITE ENTRE NOUS	Thorez – Larivière – Langevin – Moulin – Allende
4	OD HLM 93	Thorez – Larivière – Langevin – Moulin – Allende

Article 4 - Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

Article 5 - Structure porteuse

L'association « Conseil citoyen de Dugny » (loi 1901) domiciliée 1 rue de la résistance à Dugny aura la qualité de structure porteuse du conseil citoyen .

Article 6 - Renouvellement des membres du conseil citoyen

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres du conseil citoyen dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'État, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

Article 7 - Recours

En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

Article 8 - Exécution du présent arrêté

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, le sous-préfet de l'arrondissement de Bobigny et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 7 avril 2016

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
la préfète déléguée pour l'égalité des
chances,

Fadela BENRABIA



PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Service de la préfète déléguée
pour l'égalité des chances

**Arrêté n°2016-0919 du 7 avril 2016-0919
portant validation du conseil citoyen
du quartier prioritaire 093011 Salengro – Gaston Roulaud – Centre Ville
de la ville de Drancy**

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le Cadre de référence des conseils citoyens, ministère du droit des femmes de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par le Maire de Drancy auprès du Préfet le 21 décembre 2016.

Sur proposition de Madame la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis :

ARRÊTE

Article 1- Création et dénomination

Est créé à compter de la publication du présent arrêté le conseil citoyen du quartier prioritaire Gaston Roulaud/Salengro à Drancy.

-4

Article 2 - Périmètres du conseil citoyen

Le conseil citoyen est créé au sein du quartier prioritaire Salengro – Gaston Roulaud – Centre Ville, sur le secteur suivant :Gaston Roulaud/Salengro.

Article 3 - Désignation des membres du conseil citoyen

Les listes suivantes arrêtent les membres éligibles au conseil citoyen, les qualités de membres titulaires ou suppléants, seront définies ultérieurement au sein de l'instance.

- Collège des habitants : 10 membres volontaires tirés au sort

CIVILITE	NOM	PRENOM	QUARTIER PRIORITAIRE	DATE DE NAISSANCE
F	Atrmouh	Mina	Gaston Roulaud / Salengro	17/05/1982
F	Cheron	Jacqueline	Gaston Roulaud / Salengro	25/04/1937
F	Girard	Martine	Gaston Roulaud / Salengro	19/02/1964
F	Gollot	Nancy	Gaston Roulaud / Salengro	11/08/1949
F	Guillou	Sandrine	Gaston Roulaud / Salengro	22/10/1975
H	Lagneau	Alexandre	Gaston Roulaud / Salengro	01/12/1992
F	Mhegar	Nadia	Gaston Roulaud / Salengro	12/05/1967
H	Unver	Kévin	Gaston Roulaud / Salengro	24/12/1993
F	Varry	Nadine	Gaston Roulaud / Salengro	16/12/1951
H	Yahia	Mohamed Ali	Gaston Roulaud / Salengro	06/07/1950

- Collège des acteurs locaux : 5 membres volontaires tirés au sort

STRUCTURE	QUARTIER PRIORITAIRE
salon de coiffure ANGE COIFFURE	Gaston Roulaud /Salengro
Amicale de locataires	Gaston Roulaud /Salengro
association BBN	Gaston Roulaud /Salengro
Pharmacie Morin	Gaston Roulaud /Salengro
ecole primaire salengro voltaire	Gaston Roulaud /Salengro

Article 4 - Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, précisant les missions ainsi que les modalités d'organisation, de fonctionnement et de renouvellement de l'instance.

Article 5 - Structure porteuse

Il appartient aux membres du conseil citoyen de définir collectivement le ou les statut/s de l'instance (création d'une association, appui sur une association existante ou collectif sans existence juridique propre).

La ville de Drancy aura la qualité de structure porteuse du conseil citoyen jusqu'à l'autonomie de celui-ci. Un nouvel arrêté préfectoral ultérieur viendra compléter le présent arrêté dès lors que les membres du conseil citoyen auront défini le statut de la structure porteuse.

Article 6 - Renouvellement des membres du conseil citoyen

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les membres du conseil citoyen dans la charte de fonctionnement.

En cas de difficultés avérées, le représentant de l'Etat, après avis favorable du maire, pourra décider du renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen ou, le cas échéant, à l'occasion de la révision du contrat de ville.

Article 7 - Recours

En vertu des articles R.421-1 et 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans les deux mois suivant sa publication.

Article 8 - Exécution du présent arrêté

La préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, le sous-préfet de l'arrondissement de Bobigny et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny, le 7 avril 2016

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
la préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Fadela BENRABIA